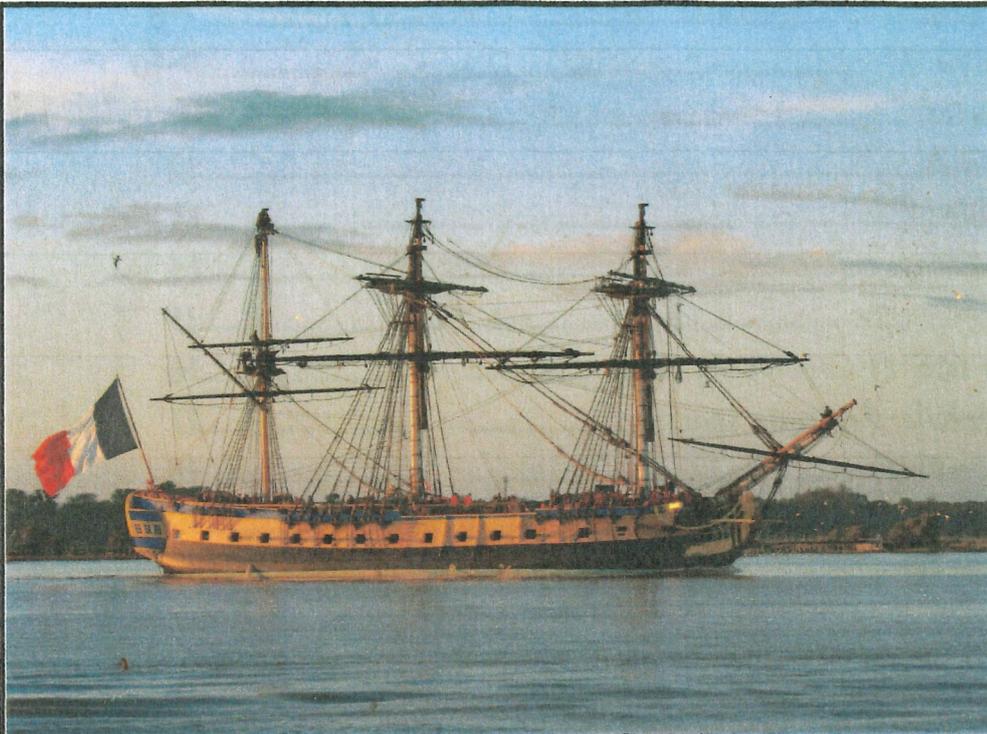


La Gazette

De SAINT-FROULT

Bulletin municipal



L'HERMIONE

Photo aérienne de Saint-Froult



**N
U
M
E
R
O
1**

**MAI
NOVEMBRE
2014**

SOMMAIRE

<i>Le mot du Maire.....</i>	<i>3</i>
<i>Présentation des élus.....</i>	<i>4</i>
<i>JDCR.....</i>	<i>5</i>
<i>Recensement.....</i>	<i>6</i>
<i>ASSF.....</i>	<i>7-8</i>
<i>Le Vis l'Age en Fête.....</i>	<i>9-10</i>
<i>Maisons fleuries.....</i>	<i>11</i>
<i>Repas des Aînés.....</i>	<i>12</i>
<i>Die communale.....</i>	<i>13</i>
<i>Info directe.....</i>	<i>14</i>
<i>Tremplin numérique.....</i>	<i>15</i>
<i>Réforme des R.S et Covoiturage.....</i>	<i>16</i>
<i>Service à domicile-Pratique sportive.....</i>	<i>17</i>
<i>Felon "vespa crabro".....</i>	<i>18</i>
<i>Tribune libre.....</i>	<i>19</i>

Info Pratique

Heures d'ouverture du bureau de mairie:

Le lundi 9H. - 12H.30

Du mardi au vendredi 13H.30 - 17H.30

Tél : 05.46.84.92.44

Fax : 05.40.00.70.32

Email : mairiesaintfroult@wanadoo.fr

Imprimé par : Mairie de Saint-froult

12, rue de l'Europe 17780

LE MOT DU MAIRE

Chers amis

Comme le veut la tradition à Saint Froult, nous avons décidé de conserver le bulletin municipal qui vous permet d'être informés des nouvelles du village.

Comme vous le savez, une nouvelle équipe municipale est en place depuis le mois de mars chacun trouve peu à peu sa place et travaille en fonction de ses compétences dans les domaines qui lui ont été affectés.

Pour ma part, cette fonction est nouvelle et j'apprends tous les jours les finesses et les rouages de la gestion d'une commune, c'est une expérience très enrichissante que je prends à cœur et que j'essaie de mener « en bon père de famille ».

Je tiens aussi à vous remercier de l'accueil chaleureux que vous nous avez témoigné depuis notre élection.

A ce jour, la commune se porte bien, nous accordons beaucoup de soins à mettre en place les actions pour lesquelles nous nous étions engagés. Bien sûr nous sommes une petite commune et nos finances, bien que très saines, ne nous permettent pas de « faire tout, tout de suite ».

Comme vous avez pu le remarquer, le programme d'amélioration de la voirie, mis en place par l'ancienne équipe municipale est maintenu.

Un point à temps a été réalisé sur plusieurs rues du village (route de plaisance, route des claires, route de la glée et rue du 8 mai 1945), cette technique permet de maintenir les routes légèrement dégradées dans un état satisfaisant pour plusieurs années.

La rue du marais Cadot à elle été complètement refaite ainsi que l'assainissement.

Nous prévoyons de continuer cette remise en état des routes pour 2015 si le budget de la commune le permet.

Concernant notre école, le début d'année a été mouvementé entre les nouveaux rythmes scolaires et l'ouverture de classe dans le RPI (classe de grande section de maternelle à Moêze), mais tout a été très bien mis en place et fonctionne parfaitement aujourd'hui.

Nous avons réalisé des travaux dans les logements de la commune qui étaient inoccupés (T3 et T4) et nous les avons mis en location, ce qui nous assure un revenu supplémentaire.

La remise des prix du concours des maisons fleuries a eu lieu le 24 Octobre à la salle des fêtes et je tiens à remercier celles et ceux qui s'y sont investis en fleurissant leurs maisons ou bien en participant au jury.

Une dernière information concernant le parking de la plage de plaisance : nous avons mis en place une convention de gestion avec la CARO (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan). La CARO sera désormais responsable du site et assurera les travaux nécessaires à son maintien en état, la commune n'assurera que les petits entretiens quotidiens (nettoyage des sanitaires et ramassage des ordures). Nous espérons qu'à court terme des travaux de réaménagement et d'amélioration du site seront réalisés.

Bien cordialement

Simon VILLARD

PRESENTATION DE VOS ELUS



MAIRE DE LA COMMUNE
VILLARD Simon



1^{ER} ADJOINT
SAVALETTE Xavier
Chargé de :
-Entretien courant de la voirie et
entretien quotidien des biens
communaux, entretien des réseaux.
-Responsable direct des cantonniers.
Gestion du planning des cantonniers.



Conseiller municipal
LAROCK Jean
Commission :
Finances



2^{ème} ADJOINT
BRASSIE Gilles
Chargé de :
Programmation et évaluation des entretiens
et réparations des biens communaux.
Etude des devis
Gestion, planification et programmation des
projets à moyen terme.



Conseiller municipal
CASTELAIN Jean Olivier
Trésorier du SIVOS
Commission :
Voirie et environnement



3^{ème} ADJOINT
PHILLIPE Jacqueline
Chargée de :
Affaires sociales
Mise en place et gestion du « point de
rencontre et d'écoute »
Relations avec les personnes isolées.
Présidente du SIVOS



Conseiller municipal
SIRGUEY Daniel
Commission :
Voirie et environnement



Conseillère municipale
GUIGNI Claudine
Commissions :
Finances
Actions sociales
CCAS



Conseiller municipal
YVEN Lionel
Commissions :
Actions sociales
CCAS



Conseiller municipal
TRELAUN Michel
Commissions :
Finances
Urbanisme et batiments



Conseiller municipal
FONTAINE Rodolphe
Commission :
Urbanisme et batiments

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

ESN / SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.mon-servicepublic.fr/le-recensement-citoyen-en-ligne

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet :

L'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



www.defense.gouv.fr/jdc



**Vous pouvez prendre contact
après du CSN de Poitiers**

Mail
csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone
05.49.00.24.69

Courrier
Centre du Service National de
Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

Madame, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).
Le recensement se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il **détermine la population officielle de chaque commune**. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.**



Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, valable pour les années 2015 à 2019.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

L'A.S.S.F.

Association Sportive et Culturelle de Saint-Froult.

L'A.S.S.F. crée son site Internet.

Afin de profiter de moyens de communication du 21^{ème} siècle..., nous avons créé un site internet « www.ascdesf.fr ». Merci à Peter VAN DER GOOR et à Jean Pierre GUIGNI pour leur investissement.

Les principales activités de l'association y sont relatées, de même que les événements passés où certains parmi vous auront la joie d'y retrouver de très bons souvenirs en revoyant divers albums photos... Le site sera mis à jour en continu, n'hésitez pas d'en abuser !



L'A.S.S.F. c'est aussi du culturel.

Pour une adhésion symbolique, vous pouvez accéder aux cours de langues tous les mercredis : Français de 16h à 17h, Espagnol de 17h à 18h30 et Anglais de 18h 30 à 19H 30. Vous allez vous perfectionner pour répondre aux situations de la vie courante. Aucune connaissance de la langue n'est nécessaire.

Un soutien scolaire (français, géographie, histoire) est envisageable pendant la période scolaire.



Son club informatique, doté de huit ordinateurs, vous propose des formations adaptées à tous les niveaux. Il n'y aura plus de secret pour utiliser les mails, répondre à un message, envoyer une pièce jointe et des photos, utiliser Internet. De même en fonction de vos besoins, vous apprendrez à utiliser les outils bureautiques (traitement de texte et tableur). Egalement une initiation aux montages vidéo et photo sera proposée. La cotisation annuelle est de 30 € par personne et par activité. Horaires des cours : tous les mardis de 16h à 17h 30 pour les débutants et de 17h30 à 18h 30 pour la partie photos / vidéos.



L'A.S.S.F. c'est aussi des grands voyages...

Après la Corse et les Caraïbes, nous vous proposons le VIETNAM !



Du 10 au 24 avril 2015, au départ et retour à Saint Froult, Aller-retour en vol direct depuis Paris avec Vietnam Airline. Vous allez découvrir le Vietnam et ses authenticités.

Les points forts du circuit et pour en citer quelques-uns : découvertes de villes historiques « Hanoi, Hue et Hoi An, Saigon », le delta du Mékong avec son marché flottant et combien de fruits exotiques à déguster ?

Reste-t-il de la place ? Oui mais dépêchez-vous, nous sommes déjà à plus de 50 % de réservations.

Renseignements et réservations auprès de Monsieur BRASSIÉ, 14 rue du 8 Mai 1945, Saint Froult.



Photo souvenir du voyage aux Caraïbes

Retrouvez toutes les actualités de l'association sur son site : www.ascdesf.fr

« Le Vis l'Age en Fête ».

L'essence de notre association est de fédérer la population de Saint-Froult autour d'événements festifs dont voici, pélemêle tant ils sont nombreux, les temps forts.

Une fois par mois, nous organisons :

- les ateliers cuisine au succès grandissant tant la bonne humeur est de mise dans la confection de recettes inédites et personnelles (Bravo à Anky pour son excellente recette de potage hollandais, à Claudine pour un colombo de porc succulent, à Peter pour ses sardines milanaises à tomber...),
- les ateliers jeux au cours des 6 longs mois d'hiver (de octobre à mars) pour occuper les dimanches après-midi, par des parties endiablées de Rummikub, belote, tarot, etc, selon les envies de chacun, histoire de se retrouver pour passer un bon moment ensemble. Cette formule est modifiée et notre association organise pour cette année des tournois de belote avec des enjeux divers et variés qui feront monter la température de Saint-Froult cet hiver ! Un tournoi est prévu le 12 octobre et un autre le 14 décembre 2014.
- Les ateliers lectures animés par Gaby Scaon permettent de découvrir de nouveaux horizons littéraires. Les impressions de chacun sont échangées autour d'un livre choisi par notre animatrice.
- Saint-Froult a dorénavant son atelier théâtre ! Venez déclamer pour faire pleurer ou rire !

Plus rarement, nous proposons de grands repas à la salle des fêtes. « Poisson d'avril » a rassemblé le 6 avril un nombre record de 54 participants ! Quel succès ! La tombola a permis à certains (« *je ne gagne jamais... !* ») de recevoir des poissons en chocolat, ou d'agrandir la ménagerie familiale avec de vigoureux petits poissons rouges qu'ils appelleront Maurice ?... Le 5 octobre, nous avons organisé le repas automnal qui cette fois a rassemblé 41 personnes dans une ambiance chaleureuse. Les plats sont préparés par Martine et Jacqueline, autour desquelles tourbillonnent serveurs et serveuses qui s'évertuent à répartir les plats chauds le plus rapidement possible et à tous les convives en même temps. Jolie performance, jolie chorégraphie, accomplie avec style dans la bonne humeur et avec le sourire ! What else ?!



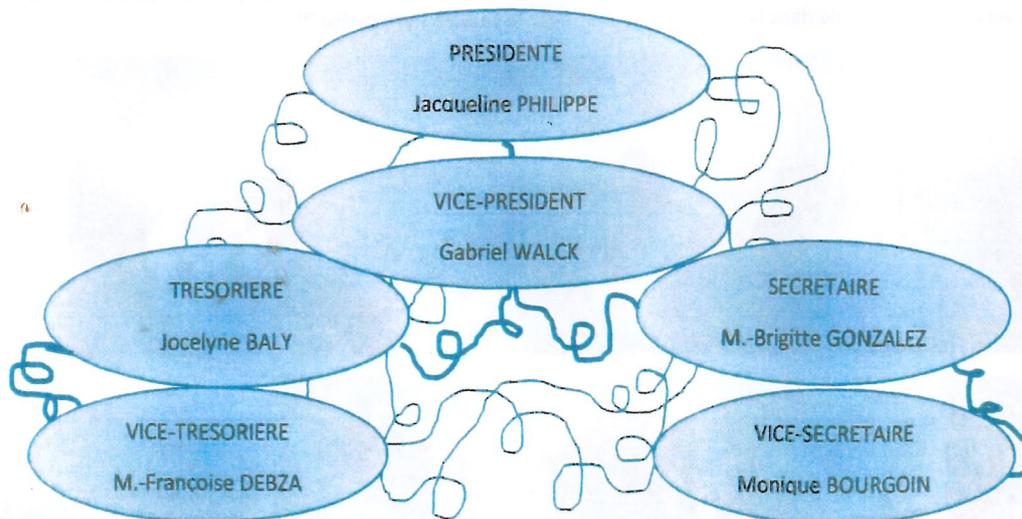
Mais revenons en arrière ! Pendant les vacances de Pâques, l'association s'est bien sûr proposé d'occuper vos enfants ou petits-enfants en aménageant des après-midi « atelier cuisine » (comme les grands !). Quel plaisir de fabriquer soi-même ses propres gâteaux au chocolat, muffins, de lécher les fonds de plats, de croquer les morceaux de chocolat en trop, et de rentrer chez soi avec sa propre création... !

Le lundi de Pâques, par une belle journée ensoleillée démentant les prévisions météorologiques, les jeunes Saint-Froinlts sont partis à la recherche des œufs de Pâques, cachés juste avant par des lapinoux joueurs ! Nos petits ont TOUT ramassé (Vérifié ensuite par certains lapinoux gourmands). Nos drôles ont bien mérité une collation rafraîchissante avec leurs parents et ils ont reçu leur part de chocolat ... fondu (trop de soleil !), en se léchant les doigts de gourmandise !



Le pique-nique du 6 juillet fut donc repoussé comme vous le savez au 31 août pour des raisons météorologiques. Les randonneurs firent donc le tour de l'île Madame avec pour mission de répondre à un Quizz ! (La veille, certains ont révisé l'histoire de l'île Madame !). Les randonneurs et les non-marcheurs se retrouvèrent ensuite sur le lieu du pique-nique où notre présidente les attendait de pied ferme avec de quoi se rafraîchir et se sustenter ! Pas d'inquiétude avec la marée car c'était une période de marée *morte-eau*, et personne n'est resté bloqué sur l'île ! Non non non !

L'association Vis l'Age en Fête a changé de têtes depuis une année déjà, pour un nouvel essor. Avec l'énergie et la volonté de bien faire que nous lui connaissons, Jacqueline Philippe a pris les commandes de l'association. Elle est entourée d'une nouvelle équipe pleine de dynamisme et d'enthousiasme, disponible pour écouter vos idées, vos avis, afin d'avancer vers notre but : bien vivre dans notre village.



Nos flyers, que vous trouverez dans votre boîte aux lettres, vous avertiront régulièrement de nos activités.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

A très bientôt !

*Pêle-mêle de photos lors de la remise des prix
Du concours des Maisons fleuries*



*Une dizaine de personnes ont participé
Nous espérons encore plus de participants l'an prochain*

PHOTOS SOUVENIR du REPAS des AÎNES





Vie communale

Vie pratique...

Démarchage à domicile

Vous avez demandé (ou non) à un professionnel de se déplacer chez vous pour voir la gamme de ses produits. Vous en avez acheté sans avoir signé de contrat.

Un professionnel est venu à domicile vous proposer diverses prestations pour isoler au mieux votre maison, installer des panneaux photovoltaïques.

Vous avez signé un bon de commande vous regrettez cet achat.

Ayez les bons réflexes !

Vous recevez un professionnel à votre domicile que ce soit à votre demande ou non. A cette occasion, vous faites un achat ou demandez la réalisation d'une prestation de services.

Ce que vous devez savoir :

- Vous pouvez changer d'avis pendant 7 jours, c'est-à-dire renoncer à votre achat.

Vous devez alors utiliser le bordereau de rétractation qui doit obligatoirement être joint à votre contrat. Si ce n'est pas le cas, adressez au vendeur une lettre de rétractation (recommandée avec accusé de réception).

- Assurez-vous d'être informé des coordonnées du vendeur, qui doivent figurer sur le contrat. C'est indispensable pour savoir à qui vous adresser en cas de litige.

- Vous ne devez jamais verser d'argent remettre un chèque, donner une autorisation de prélèvement ou accepter la

Réalisation de prestations de services tant que le délai de rétractation de 7 jours n'est pas écoulé.

- Vous ne devez jamais antidater le contrat qui vous est proposé : ce serait un moyen pour le démarcheur de vous réclamer immédiatement une somme d'argent. Vérifiez bien l'exactitude de la date sur le contrat.

- Prenez le temps de lire attentivement votre contrat. Vérifiez bien que le lieu de la vente mentionné est bien celui de votre domicile afin de pouvoir bénéficier des règles de protection prévues par la loi pour ce type de vente. Si ces règles ne sont pas respectées, le démarcheur s'expose à des sanctions pénales.

Panneaux photovoltaïques : "arnaque" courante

Des sociétés, se présentant comme affiliées à EDF ou qui se disent recommandées par la mairie, démarchent des particuliers afin de leur proposer d'installer chez eux du photovoltaïque ou des éoliennes de pignon.

Suite à des réclamations de clients, EDF informe qu'elle n'a aucun partenariat avec des entreprises de ventes dans l'énergie renouvelable (panneaux solaires, éoliennes...) ou de boîtier de gestion de consommation ou de production

De même, aucune société de vente de matériels ou services (panneaux solaires éoliennes, traitement de l'eau etc) n'est recommandé par la mairie.

Le voile commence à se lever sur des centaines d'installations de panneaux photovoltaïques qui ont mal tourné, ces dispositifs de panneaux solaires installés sur le toit des maisons ou des bâtiments industriels qui permettent de revendre de l'électricité à EDF. Rendements bien en dessous des prévisions avancées par les commerciaux, installations défectueuses, retards ou impossibles mises en service, lourds crédits de financement, etc. Les points de litige sont nombreux. L'association "UFC Que Choisir ?" A déjà enregistré plus d'une centaine de dossiers conflictuels.

La plupart provient des litiges envers des sociétés démarchant par téléphone. Les techniques commerciales sont bien rodées.



Au mieux, les personnes se retrouvent avec un système en service, mais qui produit moins d'électricité qu'annoncé. Au pire, leur installation non conforme n'est même pas acceptée par l'autorité compétente (consuel) qui délivre l'autorisation d'entrer en service. Matériels non conformes, installations bâclées... Les sources de mécontentement sont diverses.

INFORMATION

Note d'Information du Département de la Charente-Maritime

Info Directe

la
Charente
Maritime

Le Département met en place un numéro unique pour informer les plus de 60 ans

Le CLIC, Centre local d'Information et de Coordination, est un service du Département de la Charente-Maritime.

Le CLIC est un guichet d'accueil, d'information et d'orientation. Il s'agit d'une structure de proximité pour les retraités et les personnes de leur entourage, ainsi que pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Véritable lieu d'accueil pour les plus de 60 ans, le CLIC informe et oriente sur :

- les aides financières : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Allocation logement, Aide sociale...
- le soutien à domicile : ménage, jardinage, courses, repas, toilette, téléassistance, santé, soins infirmiers, aménagement de l'habitat ;
- les formes d'hébergement : établissements pour personnes âgées, hébergement temporaire, accueil de jour, accueil familial ;
- l'accès aux loisirs : activités sportives et culturelles, clubs des aînés, séjours de vacances ;
- le transport : taxis, ambulances, bus, train.

Les équipes du CLIC vous accueillent lors des permanences ou sur rendez-vous, dans l'un des 9 CLIC mis en place par le Département en Charente-Maritime.

Depuis le 2 juin 2014, un seul numéro de téléphone :

Seniors info Charente-Maritime,
les CLIC vous informent au

09 70 82 12 13

Prix d'un appel local

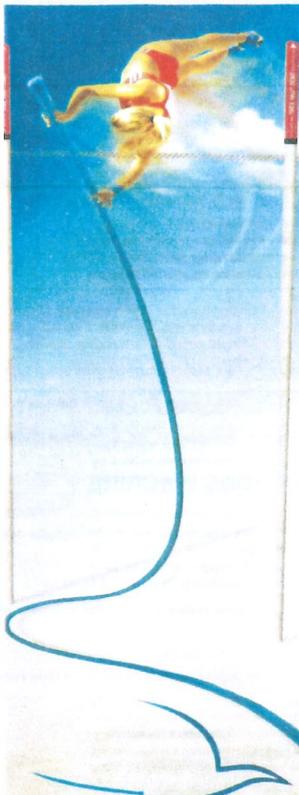
Le numéro unique est un nouveau service à la disposition des personnes de plus de 60 ans et de leurs familles. Il est mis en place par le Département, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé. Le Centre Local d'Information et de Coordination de votre secteur répondra à vos demandes d'information.



*Une affiche soutient largement
la diffusion de cette information
auprès du grand public.*

ouvre de nouveaux horizons

85, bd de la République - CS60003
17076 La Rochelle Cedex 9
Tel. 05 46 31 70 00 - Fax 05 46 31 17 17
charente-maritime.fr



La Charente Maritime | **Le Tremplin NUMÉRIQUE 17**

En Charente-Maritime, il y a un Réseau d'Initiative Publique pour l'accès à Internet !

- ☑ **un débit Internet plus important.**
Jusqu'à 20 Mégas en ADSL et 10 Mégas avec le WiMax en fonction de l'éligibilité avec un partenaire opérateur du réseau 17-Numérique.
- ☑ **l'accès à de nouveaux usages.**
Le meilleur de la visiophonie, la vidéo à la demande, les télédéclarations, les jeux en ligne...
- ☑ **la garantie d'un réseau public.**
Le réseau 17-Numérique a été créé par le Conseil général de la Charente-Maritime.
- ☑ **le choix de son fournisseur**
En ADSL comme en WiMax.

Profitez-en dès maintenant !

Renseignements
Tél. 0810 17 00 17
prix d'un appel local sauf surcoûts imposés par votre opérateur

17-NUMÉRIQUE
une filiale de **AXIONE**

www.17-numerique.fr



La commune à haut débit

ADSL ou WiMax voire satellite, les habitants de la commune peuvent bénéficier de plusieurs technologies pour accéder au haut débit. Comment y faire appel ? Quels sont les opérateurs présents ? Revue de détail.

Un accès internet plus rapide, de nouveaux loisirs numériques, des conversations téléphoniques illimitées, ces services sont présents pour tous les habitants de la commune. "Une partie de la commune est reliée au haut débit ADSL par les fils du téléphone" précise Jean-françois Sourisseau le directeur de 17-Numérique, l'aménageur numérique du conseil général de la Charente-Maritime. "Seulement, certains foyers sont trop éloignés du central téléphonique. C'est pourquoi nous avons mis en place une solution pour tous". Cette technologie baptisée WiMax permet les mêmes usages Internet que l'ADSL. Cette liaison nécessite la pose d'une antenne sur la maison. Un ensemble, kit de connexion et installation, intégralement pris en charge par 17-Numérique.

Laisser vous guider

Pour bénéficier du haut débit, il faut souscrire à un opérateur : "En plus des opérateurs ADSL bien connus du public comme SFR ou Bougies télécom, trois opérateurs WiMax activent aujourd'hui le service auprès des habitants de la commune ; Alsatis, Ozone et Vivéole", poursuit Jean-François Sourisseau. " L'utilisateur se laisse guider et en cas de difficultés de réception WiMax, il sera dirigé sur le haut débit par satellite avec l'un de nos opérateurs partenaires".

Vous pouvez obtenir des plus amples informations sur le haut débit dans votre commune en contactant Le 08101 7001 7 (appel au prix d'une communication locale sauf surcoût imposé par votre opérateur) ou sur le site web, www.17-numerique.fr.



RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES CE QUI CHANGE...



La semaine scolaire sera décomposée sur 4 jours et demi au lieu de 4 jours, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis en journée (5h30 maximum d'enseignement) et le mercredi matin. L'amplitude hebdomadaire d'enseignement reste inchangée.

Renseignements en mairie pour les horaires des écoles.

NOUVEAUX DISPOSITIFS

TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRI-ÉDUCATIFS (TAP)

Entre la fin de la classe et le début de l'accueil périscolaire à 16h30. Les TAP sont organisés et structurés afin de permettre à vos enfants d'évoluer dans un espace sécurisant et ludique. Selon les communes des activités culturelles et sportives peuvent être proposées aux enfants (renseignements en mairie).

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE COMPLÉMENTAIRE (APC)

Généralement en fin de journée sur la même amplitude que les TAP. Elles sont donc organisées en dehors du temps scolaire et s'inscrivent directement dans le projet d'école.

Organisées par les enseignants, les APC sont proposées en fonction des besoins à de petits groupes d'enfants à raison de 36 heures par an.

ADAPTATION DE VOS SERVICES D'ACCUEIL

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (LES JOURS DE CLASSE)

Les accueils périscolaires restent inchangés, une équipe de professionnels assurera la transition entre les TAP et l'accueil périscolaire afin de garantir une continuité dans l'organisation de la journée de votre enfant.

L'accueil périscolaire vous permet de confier votre enfant le matin avant la classe à partir de 7h30 et le soir après les TAP jusqu'à 19h00.

ACCUEILS DE LOISIRS (MERCREDI ET PENDANT LES VACANCES)

L'accueil de loisirs vous permet de confier votre enfant le mercredi après midi et pendant les vacances scolaires. Les accueils de loisirs sont des lieux de vie, de partage, de socialisation et d'expérimentation.

Ils sont ouverts :

- le mercredi de 11h45 à 19h00 ;
- pendant les vacances de 7h30 à 19h00.

ET LE MERCREDI ?

Le mercredi vous retrouverez votre service d'accueil périscolaire le matin comme pour les autres jours, soit à partir de 7h30 jusqu'au début de la classe.

À la fin des cours, vous pourrez :

- venir chercher votre enfant à la sortie de l'école,
- confier votre enfant au périscolaire jusqu'à 12h30,
- opter pour une inscription en accueil de loisirs.

Pour le déjeuner :

- le service de restauration dans les écoles n'est pas assuré,
- si votre enfant est inscrit à l'accueil de loisirs, il sera pris en charge dès la fin de la classe et accompagné à l'accueil de loisirs où il pourra déjeuner.

Un service de transports sera assuré pour permettre aux enfants de rejoindre les accueils de loisirs :

- Accueil d'Echillais : Saint-Agnant, Champagne, Saint-Jean d'Angle et La Gripperie-Saint-Symphorien ;
- Accueil de Soubise : Beaugeay, Moëze, Saint-Froult, Saint-Nazaire sur Charente.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

POUR LES PRESTATIONS D'ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRES :

Vous pouvez vous inscrire directement auprès des accueils de loisirs sans hébergement du territoire :

- Soubise – 5 rue Victor Hugo – 05 46 84 19 50
- Echillais – Impasse du Champ Truchot – 05 46 83 14 78.

ou vous présenter à l'accueil périscolaire de votre commune pendant les heures d'ouverture.

POUR LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIFS :

Veillez vous renseigner auprès de votre mairie ou de votre école.

QUI INTERVIENT ?

Enseignement	Education Nationale
APC (activité pédagogique complémentaire)	Education Nationale
Accueil périscolaire	CdA Rochefort Océan
Accueil de loisirs	CdA Rochefort Océan
TAP (temps d'activité péri-éducatifs)	Commune
Restauration	Commune



Questions fréquentes



Je suis passager. Suis-je assuré par mon conducteur ?

Oui. Tous les conducteurs ont l'obligation légale d'être assurés au tiers. Leur assurance couvre donc automatiquement leurs passagers en covoiturage.



Et si j'ai un empêchement ?

Pas de problème. Pensez seulement à prévenir le plus tôt possible votre covoitureur pour qu'il puisse s'organiser. En cas d'absence imprévue du conducteur, pensez aussi au service garanti retour qui s'engage à vous trouver une solution de repli pour rentrer chez vous.



J'ai des contraintes certains soirs (courses, enfants), peut-on covoiturer occasionnellement ?

Oui. Vous pouvez proposer votre trajet certains jours uniquement (par exemple tous les lundis et jeudis).



Je ne parle pas beaucoup le matin... Est-ce gênant ?

Non. Vous pouvez choisir de pratiquer le covoiturage pour des raisons écologiques et économiques sans pour autant être bavard ! Mettez-vous simplement d'accord sur le choix d'une radio !



Dois-je faire des détours ?

Non. L'objectif de ce service est de vous mettre en contact avec les personnes qui habitent près de chez vous et qui font un trajet similaire. Pensez également aux aires de covoiturage, elles vous permettent de fixer un rendez-vous à vos covoitureurs. Retrouvez l'ensemble des aires situées sur le territoire du Poitou-Charentes sur la page d'accueil dans la rubrique « Les aires de covoiturage »

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

→ covoiturage.poitou-charentes.fr



Comment ça marche ?

Mode d'emploi

- 1 Inscrivez-vous gratuitement sur covoiturage.poitou-charentes.fr
- 2 Proposez votre trajet
- 3 Trouvez les personnes qui font le même trajet que vous
- 4 Organisez-vous ensemble !



J'ai une voiture



Je n'ai pas de voiture

Astuce : Si vous avez chacun une voiture, alternez la conduite

Semaine 1



Semaine 2

En partenariat avec :



Éditeur de Covoiturage.fr

Garantie Retour : en cas de défaillance du covoitureur, composez le 01 76 21 49 62 (de 9h00 à 19h00)

Covoiturage

Conducteurs et passagers, osez le covoiturage et publiez votre annonce sur

covoiturage.poitou-charentes.fr

Économies !

Respect de l'environnement !

Convivialité !



Services à domicile

sur tout le département de la Charente-Maritime

ST
SERVICES à
LA PERSONNE



Livraison de repas à domicile

- Choix de menus
- Alimentation saine et équilibrée
- Repas personnalisés (en cas de régimes alimentaires)



Avantage fiscal de 50%*

05 46 97 50 88 - www.aider17.com

ou dans votre agence Groupe MSA
(Jonzac, Marennes, La Rochelle, Saintes, St Jean d'Angély)



* pour le portage de repas : applicable uniquement sur la livraison



SPORTS

Choisir une pratique sportive : consultez l'annuaire en ligne

Depuis votre moteur de recherche préféré, tapez www.annuairedusport.fr/CAPaysrochefortais et le résultat vous parlera de lui-même.

Créé en 2009 par le comité départemental olympique et sportif de la Vienne, l'annuaire du sport répond aux différentes problématiques que rencontrent tous les acteurs du monde sportif. A commencer par la publication d'un listing complet, et à jour, des associations sportives présentes sur le territoire. Ainsi, les informations présentes sur le site permettent de repérer une pratique sportive en adéquation avec vos goûts, vos habitudes, votre rythme de vie.

L'annuaire du sport constitue une base de données nationale déployée dans une quinzaine de départements en France.

Consciente de l'intérêt de cet outil, la Communauté d'Agglomération l'a développé à l'échelle de son territoire afin de promouvoir les pratiques proposées par les associations locales et guider les habitants dans le choix d'un sport.

L'annuaire du sport vous permet de chercher une activité sportive selon une formule de tris croisés par commune, par discipline et par label (handisport, sport adapté...)

Véritable outil d'animation du territoire, ce site crée des passerelles vers les pratiques sportives adaptées aux enfants hors temps scolaire, aux personnes en recherche d'un sport d'accompagnement à une thérapie, aux entreprises qui souhaitent faciliter l'accès au sport à leurs salariés...

L'annuaire du sport rochefortais est également accessible depuis les sites Internet de la communauté d'agglomération et des communes qui la compose.

www.annuairedusport.fr/CA-paysrochefortais

Connaissez-vous le frelon Européen **VESPA CRABRO**



Voici le printemps. A tous ceux qui seraient tentés de mettre des pièges pour attraper le frelon asiatique (*vespa velutina*) ne le faites pas c'est une **ERREUR** !! Je suis apiculteur et je vis avec les Frelons Européens et je les connais très bien. Certains disent une femelle de prise c'est un nid en moins "Erreur" !! Les femelles que l'on prend ne sont pas celles qui pondent :: Croyez-vous que la femelle fondatrice qui a en charge la survie de son espèce soit assez bête pour aller dans ce piège moyenâgeux !!! Sûrement pas En supprimant ces femelles cela favorise l'expansion du *velutina* (à voir la situation actuelle!!!) Sa progression foudroyante en est la preuve et en plus on risque de détruire le frelon européen *Vespa Crabro* qui actuellement est le seul prédateur de l'asiatique et qui est protégé en Allemagne depuis plus de 20 ans.

Personne n'en parle ? Pourquoi ? Est-ce qu'il y aurait des intérêts occultes ? Peut-être, car il s'occupe de nettoyer la nature sans produits chimiques et je comprends que c'est un crime à notre époque !!!

Est-ce dans notre culture de supprimer ceux qui veulent nous aider ? Je ne pense pas.

Pour moi il dégage une impression de puissance et il le sait.

Tous les ans j'essaie de l'attirer à côté de mes ruches et quand j'y arrive (comme en 2011-2009-2008...) Je suis tranquille il chasse le frelon asiatique (et les bipèdes curieux par la même occasion) et j'en ai la preuve!!!

Le *Crabro* est en voie de disparition dans notre monde aseptisé et nous devons le protéger dans les cas critiques, il faut déplacer le nid mais ne pas le détruire.

C'est un insecte qui n'est pas plus belliqueux que d'autres et il est presque familier (avec moi, je le vérifie plusieurs fois par an!!)

Allez sur le site de (www.lahulotte.fr) et également sur (wikipedia.org/wiki/vespacrabro) et vous verrez ce qu'ils en pensent.

En voyant la multiplication des nids de *vespa velutina*, reconnaissons que la stratégie actuelle du piégeage est une "Erreur" et en plus on détruit d'autres insectes qui ont certainement une importance et une fonction que l'on connaît mal.

Si vous voulez des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me questionner, je vous répondrai avec plaisir.

A bientôt.

Diffusez ce message à toutes vos connaissances et repoussons le point de non-retour de la nature en espérant qu'il ne soit pas trop tard.

Tans pis pour ceux qui ne sont pas d'accord mais personne ne vis avec les frelons comme moi.

C'est pourquoi je les connais bien et je comprends leur notion de territoire, car ils surveillent mon rucher. jour et nuit comme si c'était pour leur bien propre.

Je pense qu'il faut avancer en ligne droite malgré les obstacles, les contraintes et les préjugés de toutes sortes et écoutons ce que la nature essaie de nous dire et arrêtons de la malmenier et de vouloir la réguler à notre manière.

L'avenir, le vôtre, le mien sera tel que nous le désirons et nous le ferons.

Si vous voulez en savoir plus, contactez moi à l'adresse mail suivante : danieltaverne@gmail.com

Tribune libre

Texte de Anky Somers

Félicitations à elle pour ses progrès en français

VIVRE COMME DIEU EN FRANCE (expression hollandaise)

Depuis six ans mon mari et moi habitons Saint-Froult et comme nous sommes contents. Après une vie dans la ville de Rotterdam avec 612.000 habitants, ce petit village est un paradis pour nous avec la tranquillité, la mer, la nature et surtout l'espace qui nous plaît beaucoup.

Et puis les habitants... Gentils et ouverts : les femmes chaleureuse, elles m'ont pris parmi elles et leur repas hummmmm, les hommes spontanés et charmants. Quelle différence avec ceux des Pays-Bas, les calvinistes.

Et les chats ! Oh la la les chats, comme ils sont mignons, les huit chats abandonnés que j'ai adopté au courant des années. Ils passaient et se battaient dans mon jardin abandonnés par leur maître et pas castrés. Et moi qui adore les bêtes je donnais à manger aux chats. Ensuite je les ai tous fait castré et ils ne partaient plus. Et non, non je ne parle pas d'argent donné quand j'ai amené au vétérinaire.

Maintenant j'ai donc huit, dont une petite chatte qui venait d'arriver et qui est enceinte. Bientôt des bébé-chatons quel bonheur.

A tous j'ai écrit ci-dessus pour prier les habitants de Saint-froult : réfléchissez avant de prendre un chat ! Les chatons sont mignons mais la responsabilité n'arrête pas quand ils ont grandi ; au contraire elle commence avec les faire stériliser, personne ne veut un village envahi de chats sauvages.



En bref, un chat coûte de l'argent : la nourriture, les vaccinations la stérilisation, les produits contre les puces et les autres soins. Si vous ne voulez pas ou ne pouvez pas dépenser ces frais !!! Ne prenez pas un animal.

A l'occasion de cet article, j'ai convenu avec mon vétérinaire qu'il donnera une réduction de 50% sur la castration ou stérilisation si je peux rassembler plusieurs personnes avec leurs chats ou chattes. C'est l'idée de les traiter en même temps. Le prix réduit sera de 30euros pour une castration et 60euros pour une stérilisation. Je vous conseille de prendre cette chance unique.

*Vous pouvez me contacter pour prendre rendez-vous au
07.82.61.27.48*

Anky Somers

le Conseil Municipal

